UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR

1 rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex

CAMPUS UNIVERSITAIRE LES HAUTS DU CHAZAL

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME

DE SIMULATION NUMERICUM SANTE

Dossier de Consultation des Entreprises

C.C.T.P.
Lot N°13 APPAREIL ELEVATEUR

Architecte mandataire :



EMMANUEL BEAUDOIN & LIONEL MILANI ARCHITECTES

26, rue Bersot - 25000 BESANCON

T. 03 81 83 47 58 - Email : contact@milanibeaudoin.com

Bureaux d'Etudes :

CEI (BET Economie - VRD - OPC - DET)

1b route de Marchaux 25000 BESANCON - contact@cei-ingenierie.fr

FDI (BET Structure)

15 rue de Lyon 25720 BEURE - contact@fdi-bet.fr

BELLUCCI (BET thermiques + Fluides + Elec + SSI)

4 rue du gay 25220 CHALEZEULE - contact@bet-bellucci.com

Frederic Poirrier (BET Acoustique)

49 rue Bersot 25000 BESANCON - fredericpoirrier@orange.fr

INDICES / OBSERVATIONS

Indice	Date	Observations
0	octobre 2026	

Sommaire

A APPAREIL ELEVATEUR **3**

1 GENERALITES **3**
1-1 Prescription concernant tous les corps d'état 3
1-2 Documents de référence 3
1-3 Essais 6
1-4 Etendue des prestations 6
1-5 Hygiène et sécurité 6
1-6 Nettoyage 6
1-7 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse 6
1-8 Note importante 6
1-9 Prorata 7

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES **8**
2.1 Ascenseurs de personnes **8**
2.1-1 Ascenseur de capacité 1800 kg / 24 personnes - dimensions cabines environ 1500 x 2500 x 2400 mm (LxPxH) - 4 niveaux desservis - Hauteur à monter de 11.41m - Portes sur le même côté de la gaine 8
2.1-2 Protection de la cabine intérieure par capitonnage 9

A APPAREIL ELEVATEUR

1 GENERALITES

1-1 Prescription concernant tous les corps d'état

L'entreprise ne saurait en aucun cas se prévaloir de la non connaissance du Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) qui fait partie des pièces constitutives du marché au même titre et même rang que le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les numéros de référence des articles ont une correspondance absolue entre le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les propositions de prix étant globales et forfaitaires, les entreprises sont invitées à vérifier les quantités portées dans le cadre de D.P.G.F. et éventuellement à y apporter toutes modifications qui s'imposent.

Les entreprises doivent obligatoirement répondre en utilisant le cadre de D.P.G.F., les refrappes n'étant pas admises, mais compte tenu de l'alinéa précédent, les modifications seront manuscrites.

1-2 Documents de référence

Les ascenseurs, ascenseurs de charge et autres appareils de transport vertical ou oblique, seont conformes aux directives des textes ci-après qui concerne l'opération (liste indicative non exhaustive):

NORMES :

ASCENSEURS ELECTRIQUES

NF EN 81-1 + A3 (mars 2010) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 1 : Ascenseurs électriques
NF EN 81-1/IN3 (**mars 2010)** Fiche d'instruction - En révision, voir rubrique « Projets de normes »
NF EN 81-22(juin 2014) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs pour le transport de personnes et d'objets - Partie 22 : ascenseurs électriques à voie inclinée
NF P82-212 (novembre 2005) Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.
XP P82-511 (avril 1999) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs électriques dans les bâtiments existants - *Doit être utilisée conjointement avec NF EN 81-1*

ASCENSEURS HYDRAULIQUES

NF EN 81-2 + A3 (avril 2010) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 2 : ascenseurs hydrauliques
NF EN 81-2/IN3 (avril 2010) Fiche d'instruction - En révision, voir rubrique « Projets de normes »
NF P82-312 (novembre 2005) Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs hydrauliques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.
XP P82-611 (avril 1999) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs hydrauliques dans les bâtiments existants - *Doit être utilisée conjointement avec NF EN 81-2*

CONSTRUCTION, INSTALLATION, MISE EN SECURITE ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS

FD CEN/TR 81-10 (février 2010) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Éléments de base et interprétations - Partie 10 : système de la série des normes EN 81
FD P82-751 (juin 2014) Principes d'établissement du programme d'ascenseurs dans les bâtiments à usage d'habitation
XP CEN/TS 81-11 (juillet 2011) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Fondamentaux et interprétations - Partie 11 : interprétations relatives aux normes de la famille EN 81
NF EN 81-21+A1 (décembre 2012) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Élévateurs pour le transport de personnes et de charges - Partie 21 : ascenseurs et ascenseurs de charge neufs dans les bâtiments existants
NF EN 81-21/IN1 (décembre 2012) Fiche d'instruction
NF EN 81-28 (octobre 2003) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Elévateurs pour le transport de personnes et d'objets - Partie 28 : Téléalarme pour les ascenseurs et ascenseurs de charge
NF EN 81-58 (mai 2004) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Examen et essais - Partie 58 : essais de résistance au feu des portes palières

NF EN 81-70 (septembre 2003) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap
NF EN 81-70/A1 (août 2005) Amendement A1
NF EN 81-71+A1 (avril 2007) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charge - Partie 71 : ascenseurs résistant aux actes de vandalisme
NF EN 81-71/IN1 (avril 2007) Fiche d'instruction
NF EN 81-72 (mai 2004) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 72 : ascenseurs pompiers
NF EN 81-73 (novembre 2005) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charges - Partie 73 : fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie
NF EN 81-77 (décembre 2013) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charge - Partie 77 : ascenseurs soumis aux conditions sismiques
NF EN 81-80 (janvier 2004) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs existants - Partie 80 : règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants
NF EN 81-82 (septembre 2013) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Ascenseurs existants - Partie 82 : règles pour l'amélioration de l'accessibilité aux ascenseurs existants pour toutes les personnes, y compris les personnes avec handicap - Remplace : FD P82-617:200812
FD CEN/TS 81-83 (juin 2010) Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Ascenseurs existants - Partie 83 : règles pour l'amélioration de la résistance aux actes de vandalisme
NF EN 13015+A1 (octobre 2008) Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques - Règles pour les instructions de maintenance
NF EN 13015/IN1 (octobre 2008) Fiche d'instruction

COMPOSANTS DE SECURITE DES ASCENSEURS

FD P82-020 (décembre 2004) Ascenseurs - Sécurité des ascenseurs existants - Guide pour l'identification des serrures de porte palière manuelle.
FD P82-020/A1 (décembre 2013) Ascenseurs - Sécurité des ascenseurs existants - Guide pour l'identification des serrures de porte palière manuelle
FD P82-021 (février 2005) Ascenseurs - Sécurité des ascenseurs existants - Guide pour l'évaluation des parachutes et limiteurs de vitesse
FD P82-023 (juin 2013) Ascenseurs - Modifications de portes palières d'ascenseurs - Guide pour la maintien du degré de résistance au feu
ISO 22201-2 (mars 2013) Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Systèmes électroniques programmables dans les applications liées à la sécurité - Partie 2 : escaliers mécaniques et trottoirs roulants - *En anglais uniquement*
ISO/TR 22201-3 (mars 2013) Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Conception et mise au point des systèmes électroniques programmables dans les applications liées à la sécurité - Partie 3 : lignes directrices pour le cycle de vie des systèmes électroniques programmables liés à PESSRAL et PESSRAE - *En anglais uniquement*
NF ISO 3008-2 (juin 2014) Essais de résistance au feu - Partie 2 : assemblage de porte palière d'ascenseur

RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE :

NOUVEAUX ASCENSEURS

Directive 2006/42/CEdu 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte) (JOUE L157 du 09/06/2006 + rectificatif au JOUE L76 du 16/03/2007), modifiée
Communication de la Commission du 11 juillet 2014 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (JOUE C220 du 11 juillet 2014)
Directive 95/16/CE du 29 juin 1995 concernant le rapprochement des législations des états membres relative aux ascenseurs, modifiée
Directive 2014/33/UE du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs (refonte) (JOUE L96 du 29/03/2014) - *Cette directive abroge et remplace la directive 95/16/CE à compter du 20 avril 2016*
Communication du 11 avril 2014 de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 95/16/CE du Parlement européen et du Conseil, du 29 juin 1995, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs - (*Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union)* (JOUE C110 du 11/04/2014)

ASCENSEURS EXISTANTS

Recommandation n° 95/216/CE du 8 juin 1995 concernant l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants *(JOCE L134 du 20/06/1995)*
Directive 89/106/CEE du 21 décembre 1988 modifiée relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction (JOCE L40 du 11/02/1989 - *Cette directive est abrogée depuis le 1er juillet 2013 et remplacée par :*
Règlement (UE) no 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil (JOUE L88 du 04/04/2011; JOUE L103 du 12/04/2013), modifié.
Communication du 28 juin 2013 de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/106/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (JOUE C186 du 28 juin 2013)

RÉGLEMENTATION FRANCAISE :

NOUVEAUX ASCENSEURS

Décret n° 2010-782 du 8 juillet 2010 modifiant le décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs (JORF n° 159 du 11/07/2010) - *Transposition de l'article 24 de la directive 2006/42/CE et précisions sur les modalités de mise en œuvre de solutions alternatives pour la sécurité du personnel de maintenance opérant dans les gaines d'ascenseurs.*
Décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs, modifié par le décret n° 2010-782 du 8 juillet 2010 (JORF n° 198 du 27/08/2000) - *Transposition de la directive 95/16/CE.*
Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage (JORF n° 6 du 08/01/2011).
Avis du 30 mars 2006 relatif à l'habilitation d'organismes pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité nécessaire au marquage CE des ascenseurs ou de leurs composants (JORF n° 76 du 30/03/2006).
Avis du 5 janvier 2003 relatif à l'habilitation d'organismes pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité nécessaire au marquage CE des ascenseurs ou de leurs composants (JORF n° 4 du 05/01/2003).
Circulaire UHC/QC/12 n° 99-36du 28 mai 1999 relative à l'installation des ascenseurs neufs (BO Équipement, Logement, Transport n° 11 du 25/06/1999).

ASCENSEURS EXISTANTS

Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et habitat (JORF n°152 du 03/07/2003)
Décret n° 2013-664 du 23 juillet 2013 relatif au délai d'exécution et au champ d'application des travaux de sécurité sur les installations d'ascenseurs (JORF n°171 du 25/07/2013)
Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs (JORF n° 108 du 08/05/2012)
Décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail et à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements (JORF n° 293 du 17/12/2008)
Décret n° 2008-291 du 28 mars 2008 modifiant le décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation (JORF n° 76 du 30/03/2008)
Décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation, modifié (JORF n° 211 du 10/09/2004)
Arrêté du 31 janvier 2014 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028652621&dateTexte=&categorieLien=id> relatif au titre professionnel de technicien(ne) de maintenance d'ascenseurs (JORF n°47 du 25/02/2014)
Arrêté du 20 août 2013 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs (JORF n°200 du 29 août 2013)
Arrêté du 20 août 2013 modifiant l'arrêté du 7 août 2012 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs (JORF n°200 du 29 août 2013)
Arrêté du 7 août 2012 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs, modifié (JORF n° 189 du 15/08/2012)
Arrêté du 12 février 2009 portant modification de l'arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent(e) de maintenance d'ascenseurs (JORF n° 48 du 26/02/2009)
Arrêté du 29 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2004 et l'arrêté du 1er août 2006 relatifs aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs (JORF n° 211 du 10/09/2008)
Arrêté du 1er août 2006 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs (JORF n° 188 du 15/08/2006)
Arrêté du 15 juin 2005 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux critères de compétence des personnes

réalisant des contrôles techniques dans les installations d'ascenseurs (JORF n° 169 du 22/07/2005)
Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux critères de compétence des personnes réalisant des contrôles techniques dans les installations d'ascenseurs, modifié (JORF n° 9 du 12/01/2005)
Arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs, modifié (JORF n° 277 du 28/11/2004)
Arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs, modifié (JORF n° 277 du 28/11/2004)
Arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent(e) de maintenance d'ascenseurs, modifié (JORF n° 45 du 22/02/2004)
Circulaire DGT/2011/02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en œuvre du décret 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes (BO Travail n° 2 du 21/01/2011)
Décision du 12 septembre 2008 portant agrément de dispositifs de type barrage immatériel en vue du remplacement des dispositifs OTD 2 et OTD 3 de la société Sick-Optique électronique agréés par décision du 10 mars 1989 pour être mis en place dans les ascenseurs sans porte en application de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (JORF n° 232 du 4 octobre 2008)

POUR MEMOIRE :

Classification des ascenseurs et monte-charge :
Selon leur utilisation, ces équipements sont regroupés en 5 classes :
- **Classe I** : Ascenseurs destinés au transport des personnes
- **Classe II** : Ascenseurs destinés principalement au transport des personnes, et accessoirement des charges (l'aménagement de leur cabine diffère de celui des ascenseurs de classes I ou III)
- **Classe III** : Ascenseurs de transport de malades couchés
- **Classe IV** : Transport de charges généralement accompagnées de personnes
- **Classe V** : Monte-charge

1-3 Essais

L'entrepreneur fournira les procès-verbaux d'essais COPREC réalisés conformément aux indications du DOCUMENT TECHNIQUE COPREC CONSTRUCTION N°1 - OCTOBRE 1998, applicables aux installations de type :

- AS : ascenseurs, ascenseurs de charge

1-4 Etendue des prestations

L'entreprise du présent lot devra la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de ses ouvrages.
Elle devra assurer leur protection pendant la durée des travaux, leur mise en jeu et leur réglage, et ceci jusqu'à la livraison du bâtiment, afin de fournir des ensembles fonctionnant parfaitement.

Tous les serrures de l'opération recevant un cylindre européen seront équipées de cylindres provisoires de chantier et de cylindres définitifs par l'entreprise titulaire des travaux de menuiserie intérieure.

1-5 Hygiène et sécurité

L'entreprise s'acquittera de toutes les obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des dispositions spécifiques au chantier définies dans le PGC ; les coûts correspondants seront intégrés dans les prix.

1-6 Nettoyage

L'entreprise doit le nettoyage et l'évacuation de ses déchets, y compris les frais inhérents au traitement de ses déchets.

L'entreprise doit maintenir les voies de circulation, les abords du chantier, les voiries ainsi que tout autre moyen du domaine public dans un état propre.

1-7 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse

Les prix unitaires de l'entreprise sont réputés intégrer l'ensemble des sujétions pouvant découler du fait que les études d'exécution lui sont confiées et qu'elle devra participer aux travaux de la cellule de synthèse en tant que de besoin.

1-8 Note importante

L'entrepreneur du présent lot devra contrôler toutes les quantités indiquées dans la D.P.G.F. jointe au dossier de consultation, et éventuellement les ajuster afin de remettre une offre globale et forfaitaire.

Son offre tiendra compte du déroulement du chantier en plusieurs phases.

1-9 Prorata

Un compte prorata sera mis en place sur ce chantier.

Ce compte prorata sera géré par le lot "Gros oeuvre".

Il intégrera notamment :
- les dépenses de consommation (électricité, téléphone, eau),
- les frais de mise à disposition des bennes de chantier,
- les frais de traitement des déchets,
- les nettoyages en cous de chantier demandés par le Maître d'œuvre dans le cas où l'état de propreté laissé par les entrepreneurs est jugé inacceptable
- les frais de nettoyage des installations de chantier (salle de réunion, bureau de chantier, installations communes d'hygiène…),
- les frais liés aux dépenses de consommation d'un éventuel préchauffage,
- les frais de gardiennage si sa mise en place est décidée.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Ascenseurs de personnes

2.1-1 Ascenseur de capacité 1800 kg / 24 personnes - dimensions cabines environ 1500 x 2500 x 2400 mm (LxPxH) - 4 niveaux desservis - Hauteur à monter de 11.41m - Portes sur le même côté de la gaine

Fourniture et installation d'un ascenseur de capacité 1800 kg / 24 personnes maximum, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), comprenant :

Obligation
Certificat CE de conformité selon Directive Européenne ascenseurs 95/16/CE

Règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique - type de bâtiment
- ERP - 1e Catégorie - Type R

Classe d'appareil
- Classe I (destiné au transport de personne), accessible PMR

Charge nominale
- Capacité 1800 kg (24 personnes maximum)

Vitesse
- 1.0 ml/s

Entraînement
- Electrique, à variation de fréquence

Alimentation électrique
- Puissance TRI 400 V - 50 Hz
- Eclairage MONO 230 V
- Alimentation électrique générale de l'installation prévue dans le cadre des travaux d'électricité, hors raccordements

Machinerie
- Machinerie embarquée

Manoeuvre
- A enregistrement de destination (appels paliers)
- Collective complète
- Surveillance de porte par rideau de cellules
- Contrôle de surcharge
- Commande de la minuterie palière
- Accès libre pour les niveaux 0 / 1 / 2
- IMPORTANT : Accès par badge pour atteindre le niveau 3. Le lecteur de badge est à positionner dans la cabine.

Alarme technique
- Renvoi de défaut sur la centrale d'alarme technique

Sécurité
- Liaison phonique bidirectionnelle conforme à la Directive Européenne 95/16/CE avec dialogue entre la cabine et le centre de télésurveillance opérationnel 24h/24 et 7j/7, et alarme (sirène piézo-électrique, autonomie 1 hr - sonorité 120 dB à 1m)
- Système d'évacuation automatique vers le niveau le plus proche
- Trappe d'accès de secours et échelle métallique permettant d'atteindre le toit de la cabine en cas d'arrêt accidentel

Gaine
- Murs en béton armé réalisés dans le cadre des travaux de gros-oeuvre
- Système de ventilation de la gaine de type BlueKit® de chez ©Air Flow Control ou techniquement équivalent, à prévoir dans le cadre des présent travaux, compris toutes sujétions de sortie en toiture, pour répondre aux spécificités de la réglementation thermique
- dimensions intérieures de la gaine : 2.35 x 2.85 m
- hauteur sous dalle du dernier niveau = 3.54 m
- Fosse d'ascenseur de 1.10 m environ

Cabine
- Construction en tôle lisse d'acier
- Isolation phonique
- Ventilation naturelle
- dimensions : environ 1500 x 2500 x 2400 mm (LxPxH)

Finitions cabine
- Parois en acier inoxydable finition brossée
- Plafond en acier inoxydable finition brossée
- Angles et plinthes en aluminium éloxé
- Sol en revêtement PVC
- Eclairage LED
- Miroir à mi-hauteur sur la largeur de la cabine, sur face opposée à l'accès, ou sur parois latérales
- Main courante en aluminium, ou acier inoxydable
- Barre de seuil

Equipements cabine
- Tableau de cabine intégrant tous les dispositifs de commande avec numérotation des étages, indication de l'étage, commande de réouverture de porte et signal d'appel
- Boite à bouton cabine standard avec spécificités PMR
- IMPORTANT : Accès par badge pour atteindre le niveau 3. Le lecteur de badge est à positionner dans la cabine.
- Eclairage de secours par bloc autonome
- Plaque signalétique d'étage et d'information

Portes cabine et palières
- Face d'accès à la cabine fermée par une porte automatique télescopique à 2 vantaux coulissants à ouverture latérale
- Fonctionnement par opérateur électrique
- Huisseries recouvrant les vantaux dans leur position ouverte
- Calfeutrement métallique entre cadre et maçonnerie
- Ensembles huisserie + portes de cabine et palières, finition inox brossé
- Passage libre des portes : 1300 x 2200 mm environ

Équipements paliers
- Façade normalisée, toute largeur de baie jusque sous linteau béton, finition acier inoxydable brossé
- Tableau de commandes aux paliers pour manoeuvre à blocage avec indication d'étage au rez-de-chaussée
- Boites à boutons palières standard avec spécificités PMR

Nombre de démarrages
- 180/heure

Nombre d'arrêts
- 4 (Niveaux 0, 1, 2 3 et 4)

Nombre d'accès
- 4

Face de service
- 1 face

Course de levage
- Trajectoire, entre niveaux extrêmes desservis : 11.41 ml

Isolation acoustique
- Selon prescriptions de la notice acoustique

Contrat d'entretien
- Pas de contrat d'entretien demandé par le maitre d'ouvrage

Localisation :
Pour l'ascenseur du projet

2.1-2 Protection de la cabine intérieure par capitonnage

Fourniture et mise en place d'une protection de cabine par capitonnage adaptée à la morphologie de la cabine et des commandes, ainsi qu'a l'ouverture de portes.

La protection doit être opérationnelle entre la fin de l'installation de l'ascenseur et la réception des travaux.
Une pré-réception sera alors réalisée avec le maitre d'œuvre et le maitre d'ouvrage.

Compris dépose de la protection à la réception des travaux